CONSEIL, COURTAGE
ET SOLUTIONS D'ASSURANCE

ASSURANCE

ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Les grandes entreprises au Maroc connaissent un accroissement de leurs risques du à plusieurs facteurs : l'augmentation de la superficie des entreprises et sites industriels, l'accroissements des moyens humains et des moyens de production, l'utilisation d'équipements très sophistiqués et couteux, l'utilisation de matières inflammables, la multiplication d'intermédiaires dans la chaine de production sont autant de risques que les entreprises se doivent de prendre en compte par le biais d'un transfert de risques à l'assureur mais aussi en augmentant les moyens de prévention.

ARB, courtier en assurance et réassurance dispose d'une équipe de spécialistes de l'assurance, hautement qualifiée et entièrement dédiée à la satisfaction de nos clients. Nous vous accompagnerons dans la gestion de vos risques, notre mission ne se limitant pas au simple placement des affaires auprès des assureurs mais au conseil sur la gestion de vos risques, sur les moyens de prévention et si vous nous mandatez pour, la gestion de vos sinistres.

MULTIRISQUE INDUSTRIELLE

MULTIRISQUE INDUSTRIELLE

- Incendie
- Dommages électrique
- Evenements naturels
- Dégâts des eaux
- Vol
- Bris de machine
- Responsabilité civile exploitation/après livraison
- Emeutes et mouvements populaires

PERTES D'EXPLOITATION

- Corrolaire de la multirisque industrielle, elle couvre la perte de chiffres d'affaires due au ralentissement de l'activité après un sinistre incendie, dégats des eaux ou bris de machine

L'équipe ARB vous apporte des solutions sur mesure adaptées à vos besoins et selon votre budget

ARB
AFRICAN REINSURANCE BROKERS

Le contrat multirisque industrielle offre une couverture large et adaptée aux grandes entreprises et industriels face à des dégâts qui peuvent être considérables.

La principale garantie concerne le risque le plus redouté par les entreprises : l'incendie, tant en matière de dommages matériels que corporels. Le code des assurances stipule que l'assurance incendie couvre tous les dommages causés par conflagration, embrasement ou simple combustion.

Il est bon à savoir que la garantie de base « incendie » en assurance peut aussi être étendue aux dommages subis par la foudre, la fumée, et l'explosion.

Sont aussi couverts, les dommages survenus suite à des mesures de sauvetage ; par les pompiers par exemple.

Il est vivement conseillé aussi de souscrire à d'autres garanties facultatives telle que celles pour les « dommages électriques », surtout quand on sait que plus de 50% des sinistres incendie ont pour origine un dommage électrique.

Assurance pertes d'exploitations

Toute entreprise ayant souscrit un contrat multirisque industrielle a tout intérêt à souscrire un contrat pertes d'exploitation.

Le contrat pertes d'exploitation est le corollaire d'un contrat incendie puisqu'il a pour objectif de couvrir les conséquences financières qui découlent d'un sinistre dommage au bien : incendie ou dégâts des eaux par exemple.

L'entreprise après un sinistre subit des pertes très importantes non seulement à cause des dégâts causés par le bâtiment et aux marchandises mais ça freine également l'activité puisque l'entreprise ne peut plus produire. De plus des charges importantes continuent de courir telles que les salaires ou les taxes. Il est donc très important de souscrire ce type de contrat qui va venir apporter une aide financière précieuse qui se mesure en perte de marge brute.

Assurances Complémentaires

Tous Risques Informatiques :

Cette assurance couvre les dommages matériels dus à des événements accidentels, soudains et imprévisibles.

Le contrat tous risques informatiques permet à l'entreprise de protéger son équipement informatique, qui comprend :

- L'unité centrale avec les mémoires principales, les canaux et unité de contrôle ;
- Les périphériques, imprimantes, claviers, écrans, lecteurs, dérouleurs de bande ;
- Les supports magnétiques d'information (disques, disquettes, bandes) ;
- Les logiciels de base ;
- Les installations de climatisation et d'alimentation électrique.

A noter que l'assuré est demandé souscrire à un contrat de maintenance, pour bénéficier de ce type d'assurance.

Bris de Machine :

L'assurance bris de machine permet à l'entreprise de faire face aux conséquences que peut induire un sinistre touchant un équipement de production.

Les contrats bris de machine peuvent couvrir les dommages dus à :

- Des causes internes telles que les vices de construction ou défaut de montage ;
- Des causes externes notamment l'effet du courant électrique, ou introduction d'un corps étranger ;
- Des causes humaines (maladresse, négligence) ;
- Des événements naturels tels que la tempête, grêle, ou inondations.